

États financiers du

**CONSEIL DES ARTS
DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO**
(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE
L'ONTARIO)

ainsi que le rapport des auditeurs connexe

Exercice clos le 31 mars 2021

Conseil des arts de la province de l'Ontario

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (le CAO) qui sont joints sont la responsabilité de la direction et ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public du Canada.

La direction suit un système de contrôles internes conçu pour assurer avec une certitude raisonnable que l'information financière est exacte et que l'actif est protégé.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités de communication et de contrôle interne de l'information financière. Le comité des finances et de la vérification et le conseil d'administration se réunissent régulièrement pour encadrer les activités financières du CAO, et une fois par an pour examiner les états financiers vérifiés et le rapport du vérificateur externe qui en fait partie.

Les états financiers ont été vérifiés par le bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario, dont c'est la responsabilité d'exprimer une opinion sur les états financiers. Le rapport de la vérificatrice qui fait partie des états financiers explique la portée de l'examen de la vérificatrice et de son opinion.

Au nom de la direction :

La directrice générale,



Carolyn Vesely

Le directeur des finances et de l'administration,



Jerry Zhang

Le 09 juin 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Conseil des arts de la province de l'Ontario
et au ministre des Industries du Patrimoine, du Sport, du Tourisme et de la Culture

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers du Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, des gains et des pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables. À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil des arts de l'Ontario au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante du Conseil des arts de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil des arts de l'Ontario a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil des arts de l'Ontario.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil des arts de l'Ontario;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil des arts de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil des arts de l'Ontario à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- j'obtiens des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assume l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.



Toronto (Ontario)
Le 9 juin 2021

Susan Klein, CPA, CA, LPA
La vérificatrice générale adjointe,

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État de la situation financière

31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021		2020	
	Fonds d'exploitation	Fonds affectés et fonds de dotation	Total	Total
Actif				
Actif à court terme :				
Trésorerie	2 033 429 \$	1 539 274 \$	3 572 703 \$	4 253 342 \$
Débiteurs	36 083	–	36 083	12 870
Frais payés d'avance	52 574	–	52 574	61 348
	2 122 086	1 539 274	3 661 360	4 327 560
Placements [notes 2 b) et 8]	1 100 583	28 883 075	29 983 658	24 317 531
Immobilisations (note 3)	821 386	–	821 386	994 631
	4 044 055 \$	30 422 349 \$	34 466 404 \$	29 639 722 \$

Passif et soldes des fonds

Passif à court terme :				
Créditeurs et charges à payer	265 120 \$	– \$	265 120 \$	279 867 \$
Apports reportés (note 4)	331 971	–	331 971	280 598
Tranche à court terme de l'avantage incitatif à la location reporté	165 322	–	165 322	165 322
Avantages sociaux futurs (note 2 b)	277 722	–	277 722	345 704
	1 040 135	–	1 040 135	1 071 491
Avantage incitatif à la location reporté	619 957	–	619 957	785 279
	1 660 092	–	1 660 092	1 856 770
Soldes des fonds :				
Investis en immobilisations	36 107	–	36 107	44 030
Fonds affectés à des fins de dotation (annexe 2)	–	70 311	70 311	70 311
Fonds grevés d'affectations externes (annexe 2)	–	17 063 019	17 063 019	17 871 548
Fonds grevés d'affectations internes (note 5)	–	6 141 926	6 141 926	6 212 151
Fonds non affectés	2 163 490	–	2 163 490	1 531 275
Gains de réévaluation cumulés (annexe 2)	184 366	7 147 093	7 331 459	2 053 637
	2 383 963	30 422 349	32 806 312	27 782 952
	4 044 055 \$	30 422 349 \$	34 466 404 \$	29 639 722 \$

Engagements (note 10)

Dépendance économique (note 11)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	Fonds d'exploitation		Fonds affectés et fonds de dotation		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Produits :						
Subvention générale – province de l'Ontario	59 937 400 \$	59 937 400 \$	– \$	– \$	59 937 400	59 937 400 \$
Subventions spéciales :						
Fonds de soutien pour la relance des arts	24 901 881	–	–	–	24 901 881	–
Fonds de mobilisation créative Canada et Ontario	–	4 672	–	–	–	4 672
Programmes de langue française	37 500	116 783	–	–	37 500	116 783
Fonds culturel autochtone	49 748	337 894	–	–	49 748	337 894
Revenu de placement (note 8)	253 517	516 720	1 212 089	1 243 922	1 465 606	1 760 642
Frais d'administration des fonds (note 6 a)	71 236	68 134	–	–	71 236	68 134
Recouvrement de subventions d'exercices antérieurs	121 463	50 579	–	–	121 463	50 579
Divers	146 424	260 167	–	–	146 424	260 167
Apports	–	–	17 185	8 254	17 185	8 254
	85 519 169	61 292 349	1 229 274	1 252 176	86 748 443	62 544 525
Charges :						
Prix et charges	–	–	234 206	1 211 388	234 206	1 211 388
Subventions	52 011 195	51 186 513	1 710 000	424 000	53 721 195	51 610 513
Subventions spéciales	24 899 816	328 100	–	–	24 899 816	328 100
Administration (annexe 1)	7 352 310	7 711 890	–	–	7 352 310	7 711 890
Services (annexe 1)	795 378	1 320 984	–	55 000	795 378	1 375 984
	85 058 699	60 547 487	1 944 206	1 690 388	87 002 905	62 237 875
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	460 470	744 862	(714 932)	(438 212)	(254 462)	306 650
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	1 626 948	1 497 921	26 156 004	29 763 738	27 782 952	31 261 659
Virements interfonds (note 5 et annexe 2)	163 823	(520 644)	(163 823)	520 644	–	–
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	132 722	(95 191)	5 145 100	(3 690 166)	5 277 822	(3 785 357)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	2 383 963 \$	1 626 948 \$	30 422 349 \$	26 156 004 \$	32 806 312 \$	27 782 952 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des gains et pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice	2 053 637 \$	5 838 994 \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Placements de portefeuille	5 784 823	(3 646 966)
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Placements de portefeuille	(507 001)	(138 391)
Variation nette de réévaluation pour l'exercice	5 277 822	(3 785 357)
Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice	7 331 459 \$	2 053 637 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Excédent (des charges sur les produits) des produits sur les charges	(254 462) \$	306 650 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Gain sur les distributions de revenu	(807 160)	(1 118 813)
Gain à la vente de placements	(507 001)	(138 391)
Amortissement des immobilisations	256 349	379 770
Variation de l'avantage incitatif à la location reporté	(165 322)	(165 322)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation :		
Débiteurs	(23 213)	60 354
Frais payés d'avance	8 774	(29 845)
Créditeurs et charges à payer	(14 747)	(1 003 470)
Apports reportés	51 373	(305 863)
Avantages sociaux futurs	(67 982)	(58 962)
	<u>(1 523 391)</u>	<u>(2 073 892)</u>
Activités d'investissement en immobilisations :		
Achat d'immobilisations	(83 104)	(34 209)
Activités d'investissement :		
Achat de nouveaux placements	(1 000 000)	(2 000 000)
Produit de la vente de placements	1 925 856	1 681 826
	<u>925 856</u>	<u>(318 174)</u>
Diminution de la trésorerie	(680 639)	(2 426 275)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 253 342	6 679 617
Trésorerie à la clôture de l'exercice	<u>3 572 703 \$</u>	<u>4 253 342 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 mars 2021

Le Conseil des arts de la province de l'Ontario (exerçant ses activités sous le nom de Conseil des arts de l'Ontario) (le « CAO ») a été établi en 1963 par le gouvernement de l'Ontario pour promouvoir le développement et le rayonnement des arts dans toute la province. Le CAO joue un rôle de chef de file en se vouant à la poursuite de l'excellence dans le secteur des arts et en les rendant accessibles à tous les Ontariens. Le CAO est un organisme de bienfaisance enregistré et exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables pour le secteur public, lesquelles constituent les principes comptables généralement reconnus s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public du Canada. Le CAO a choisi d'utiliser les normes s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, lesquelles comprennent les chapitres de la série 4200 des Normes comptables pour le secteur public.

Le CAO applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le CAO a choisi de ne pas consolider les entités contrôlées (note 7).

b) Comptabilité par fonds

Aux fins de comptabilisation et de présentation, les ressources sont classées par fonds en fonction de l'objet de chacun des fonds.

Le fonds d'exploitation présente les activités du CAO qui sont principalement financées par une subvention générale de la province de l'Ontario. Le financement provenant de la province de l'Ontario pour les programmes grevés d'une affectation est comptabilisé à titre d'apports reportés et comptabilisé lorsque les charges connexes sont engagées.

Les fonds affectés et les fonds de dotation sont grevés d'affectations d'origine interne établies par le CAO ou par les donateurs qui ont assujetti les fonds à des conditions particulières dans leurs contrats de fiducie.

Les subventions futures payables approuvées sous réserve du respect de certaines exigences particulières ne sont pas incluses dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds (note 10 b).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Revenu de placement

Le revenu de placement comprend le revenu découlant des fonds communs de placement et des soldes bancaires.

Le revenu de placement découlant du fonds d'exploitation est comptabilisé en fonction du nombre réel de parts détenues dans le fonds commun de placement et comptabilisé à titre de produits dans le fonds d'exploitation.

Le revenu découlant des fonds communs de placement liés aux fonds affectés et aux fonds de dotation est comptabilisé à titre de produits dans les fonds affectés.

d) Avantages sociaux

i) Le CAO comptabilise les avantages sociaux futurs, qui comprennent aussi les avantages postérieurs à l'emploi versés après le départ des employés, conformément aux Normes comptables pour le secteur public. Selon ces normes, le coût de ces avantages postérieurs à l'emploi est passé en charges dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont gagnées.

ii) Le CAO comptabilise un passif au titre des congés annuels, congés de maladie et autres avantages sociaux gagnés pour les montants qui s'accumulent, mais qui n'ont pas été acquis.

e) Avantages incitatifs à la location

Les avantages incitatifs à la location comprennent une allocation au titre des améliorations locatives et une exonération du paiement de loyers touchés par le CAO. Le montant total de ces avantages incitatifs à la location est amorti selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût (prix d'achat). Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Équipement audiovisuel	5 ans
Matériel et logiciels informatiques	3 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Matériel de bureau	5 ans
Rénovation des bureaux	5 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services du CAO, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

g) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments dérivés s'entendent des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif et comptabilisés à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont par la suite comptabilisés au coût ou au coût amorti, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à la juste valeur puisqu'ils sont gérés et évalués selon la méthode de la juste valeur.

Les variations non réalisées de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient réalisées, auquel moment elles sont virées à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les coûts de transaction liés à l'acquisition des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés à l'acquisition et des coûts de financement, qui sont amortis selon le mode linéaire.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation une fois par année. Lorsqu'il est établi qu'une perte de valeur est durable, le montant de la perte est comptabilisé dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les gains ou pertes non réalisés font l'objet d'un ajustement dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

Lorsqu'un actif est vendu, les gains et les pertes non réalisés auparavant comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation sont virés à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les normes exigent que les organismes classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs, qui comprend trois niveaux de données pouvant être utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 – prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 – données observables ou corroborées autres que les prix cotés visés au niveau 1, comme des prix cotés pour des actifs ou des passifs semblables sur des marchés inactifs ou des données de marché observables pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- Niveau 3 – données non observables qui sont attestées par une activité faible ou nulle sur le marché et qui revêtent une importance significative pour rétablissement de la juste valeur des actifs ou des passifs.

Le CAO investit dans des fonds en gestion commune qui détiennent des placements classés dans le niveau 1 et le niveau 2. Le CAO classe ces fonds en gestion commune dans le niveau 2.

h) Conversion des devises

Les opérations en devises sont comptabilisées au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les actifs et les passifs libellés en devises sont comptabilisés à la juste valeur aux taux de change en vigueur à la date des états financiers. Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, les gains et les pertes de change réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds, et les soldes non réalisés sont virés hors de l'état des gains et pertes de réévaluation.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

1. Principales méthodes comptables (suite)

i) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond à la contrepartie fixée et convenue par les parties liées.

j) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des placements, la valeur comptable des immobilisations, ainsi que les provisions liées à certains passifs au titre des avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés à temps plein du CAO participent à la Caisse de retraite des fonctionnaires (la « caisse »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées pour les employés de la province de l'Ontario et de nombreux organismes provinciaux. La province de l'Ontario, qui est le seul promoteur de la caisse, fixe le montant annuel que doit cotiser le CAO à la caisse. Puisque le CAO n'est pas promoteur de la caisse, les gains et les pertes découlant des évaluations actuarielles obligatoires aux fins de la capitalisation ne constituent pas des actifs ou des obligations du CAO, la responsabilité de la viabilité financière de la caisse incombant au promoteur. Le paiement annuel de 444 965 \$ (2020 – 482 154 \$) à la caisse est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'annexe 1.

b) Avantages complémentaires de retraite

Le coût des avantages complémentaires de retraite des employés est assumé par la province de l'Ontario et n'est pas présenté à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds.

Les paiements au titre des congés annuels non utilisés, les passifs au titre des congés de maladie et les autres avantages gagnés accumulés à la fin de l'exercice s'élevaient à 277 722 \$ (2020 – 345 704 \$).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

2. Avantages sociaux futurs (suite)

Le CAO a prévu des fonds pour s'acquitter de ces passifs et de ces autres obligations et les a investis dans les mêmes fonds communs de placement que les fonds affectés et les fonds de dotation. Au 31 mars 2021, la valeur de marché de ce placement se chiffrait à 1 100 583 \$ (2020 – 871 624 \$) et est présentée dans le fonds d'exploitation à titre de placements.

3. Immobilisations

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Équipement audiovisuel	140 063 \$	136 418 \$	3 645 \$	19 399 \$
Matériel et logiciels informatiques	1 015 723	949 309	66 414	46 464
Mobilier et agencements	332 355	317 066	15 289	51 376
Matériel de bureau	72 568	71 380	1 188	8 385
Rénovation des bureaux	81 309	47 603	33 706	20 254
Améliorations locatives	1 476 093	774 949	701 144	848 753
	3 118 111 \$	2 296 725 \$	821 386 \$	994 631 \$

4. Apports reportés

	2021	2020
Solde à l'ouverture de l'exercice	280 598 \$	586 461 \$
Ajouter : Somme reçue au cours de l'exercice	25 000 000	–
Déduire : Somme comptabilisée au cours de l'exercice	(24 948 627)	(305 863)
Solde à la clôture de l'exercice	331 971 \$	280 598 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

5. Soldes de fonds grevés d'affectations internes

2021	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	2 267 939 \$	– \$	496 957 \$	(867 595) \$	1 897 301 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 117 000	(222 225)	–	–	894 775
Fonds d'immobilisations	2 234 115	–	487 845	(16 609)	2 705 351
Fonds lié aux programmes de subvention	593 097	51 402	–	–	644 499
	6 212 151 \$	(170 823) \$	984 802 \$	(884 204) \$	6 141 926 \$

2020	Soldes des fonds à l'ouverture de l'exercice	Virement hors du (vers le) fonds d'exploitation	Revenu (perte) de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice
Fonds d'initiatives	2 487 541 \$	500 000 \$	(212 191) \$	(507 411) \$	2 267 939 \$
Fonds de réserve désigné par le conseil	1 828 000	(711 000)	–	–	1 117 000
Fonds d'immobilisations	2 000 000	500 000	(265 322)	(563)	2 234 115
Fonds lié aux programmes de subvention	368 453	224 644	–	–	593 097
	6 683 994 \$	513 644 \$	(477 513) \$	(507 974) \$	6 212 151 \$

6. Opérations entre apparentés

- a) La colonne « Prix et charges payées » de l'annexe 2 comprend les frais d'administration imputés par le CAO aux fonds affectés et aux fonds de dotation détenus par le CAO pour le soutien et les services administratifs quotidiens. Conformément aux accords respectifs, le CAO a imputé des frais d'administration fixes ou au prorata des fonds ou du revenu de placement annuel des fonds détenus par le CAO.

	2021	2020
Frais d'administration des fonds	71 236 \$	68 134 \$

- b) La Fondation des arts de l'Ontario (la « Fondation ») est contrôlée par le conseil d'administration du CAO, tel qu'il est décrit à la note 7. Au cours de l'exercice, le CAO a imputé à la Fondation des frais liés à l'administration de son programme de prix, lesquels se sont élevés à 16 064 \$ (2020 – 10 342 \$).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Fondation des arts de l'Ontario

La Fondation a été constituée en société le 15 octobre 1991 en vertu de la *Loi sur les personnes morales* (Ontario) et est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La Fondation a été établie aux fins suivantes :

- a) recueillir ou maintenir un ou plusieurs fonds afin d'affecter le capital et les produits financiers qui en découlent, en tout ou en partie, à des organismes de bienfaisance enregistrés légalement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada);
- b) assurer des bourses à des fins d'études ou de recherche dans les arts, en Ontario ou ailleurs;
- c) décerner des prix à des personnes qui résident en Ontario ou ailleurs pour leurs réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts.

Tel qu'il est défini dans les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, le CAO contrôle la Fondation puisque le conseil d'administration du CAO contrôle l'élection des membres du conseil d'administration de la Fondation.

Les états financiers de la Fondation n'ont pas été consolidés avec ceux du CAO. Les ressources de la Fondation ne sont assujetties à aucune restriction, et il n'y a aucune différence importante entre ses méthodes comptables et celles du CAO.

La plus grande partie des soldes des fonds, soit une tranche de 48 580 840 \$ du total de 93 268 031 \$ (2020 – 48 205 262 \$ du total de 71 981 456 \$), représente les soldes des fonds de dotation individuels pour les arts que la Fondation gère pour certains organismes du secteur des arts dans le cadre du programme Fonds de dotation pour les arts du gouvernement de l'Ontario. En vertu de ce programme, les apports reçus et les sommes équivalentes versées sont conservés à perpétuité. Le conseil d'administration de la Fondation détermine le montant du produit financier qui peut être versé chaque année.

Les états financiers audités de la Fondation sont disponibles sur demande. Les faits saillants financiers de la Fondation sont présentés ci-après conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

7. Fondation des arts de l'Ontario (suite)

a) Situation financière

	2021	2020
Actif		
Trésorerie et placements	93 385 641 \$	72 169 762 \$
Passif et soldes des fonds		
Créditeurs et charges à payer	117 610 \$	188 306 \$
Soldes des fonds	93 268 031	71 981 456
	93 385 641 \$	72 169 762 \$

b) Évolution des soldes des fonds

	2021	2020
Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	71 981 456 \$	82 551 074 \$
Apports reçus	1 967 470	3 333 084
Gains sur placements	3 439 612	7 149 689
Frais d'administration des fonds	413 049	428 272
Prix et charges	(6 741 189)	(6 094 883)
Gains nets de réévaluation	22 207 633	(15 385 780)
Soldes des fonds à la clôture de l'exercice	93 268 031 \$	71 981 456 \$

c) Flux de trésorerie

	2021	2020
Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation	(4 356 920) \$	(2 311 651) \$
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	160 648	10 584 394
	(4 196 272) \$	8 272 743 \$

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

8. Placements et revenu de placement

Le revenu de placement net comprend ce qui suit :

	2021	2020
Distributions de revenu	807 160 \$	1 118 813 \$
Gains réalisés	507 001	138 391
Intérêts bancaires	151 445	503 438
	1 465 606 \$	1 760 642 \$

Le portefeuille se compose de ce qui suit :

	2021	2020
Actions étrangères, principalement américaines	40 %	37 %
Titres à revenu fixe	24 %	27 %
Actions canadiennes	23 %	18 %
Placements alternatifs	12 %	13 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 %	5 %

Le CAO détient un montant de 7 169 068 \$ (coût de 5 346 702 \$) (2020 – montant de 6 500 408 \$ [coût de 6 298 383 \$]) en titres à revenu fixe exposés au risque de taux d'intérêt sur le prix. Les taux d'intérêt varient entre 1,10 % et 8,29 % (2020 – entre 1,45 % et 8,29 %), et les échéances sont échelonnées entre juin 2022 et mars 2081 (2020 – entre juin 2020 et septembre 2077).

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

9. Divulgarion des traitements dans le secteur public

Le nom des employés du secteur public de l'Ontario qui ont touché un traitement de 100 000 \$ ou plus pendant l'année civile 2020 doit être divulgué en vertu de l'article 3(5) de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*. Les renseignements devant être divulgués par le CAO sont les suivants :

Nom	Prénom	Titre	Traitement	Avantages imposables
BLACK	CHRIS	Directeur adjoint chargé de la gestion du système de subventions	105 170 \$	139 \$
CALDWELL	PETER	Directeur et chef de la direction	179 699	247
CHA	JAMES	Chef des opérations	113 533	149
CHALMERS	ELISE	Directrice adjointe chargée des politiques et des programmes de subventions	113 737	152
GUNTER	KIRSTEN	Directrice des communications	129 653	172
HASLAM	MARK	Responsable des arts médiatiques	104 985	138
JUNAID	BUSHRA	Chef de la liaison et du développement et responsable de l'accès à l'emploi et de l'évolution de carrière	110 837	145
LANGGARD	KELLY	Directrice des subventions	117 500	124
NAQVI	SYED	Chef, Systèmes et technologies de l'information	132 698	170
PARSONS	DAVID	Responsable de la musique classique	107 697	139
SMALL	NINA	Directrice des ressources humaines	128 729	170
TOWNSHEND	KATHRYN	Directrice de la recherche, des politiques et de l'évaluation	134 876	172
VESELY	CAROLYN	Directrice générale	235 000	310
ZHANG	JERRY	Directeur des finances et de l'administration	146 647	194

10. Engagements

a) Engagements de location

Le CAO loue des locaux et du matériel de bureau en vertu de contrats de location-exploitation expirant jusqu'en 2026. Les paiements annuels futurs exigibles au titre de la location, y compris les coûts des services publics et les frais d'exploitation, se résument comme suit :

2022	785 908 \$
2023	792 534
2024	800 720
2025	809 070
2026	611 569
	3 799 801 \$

b) Engagements en matière de subventions

Le CAO a approuvé des subventions se chiffrant à 644 499 \$ (2020 – 593 097 \$), qui seront versées au cours des prochaines années une fois que les conditions des subventions auront été remplies. Ces montants ne figurent pas à l'état des résultats et de l'évolution des soldes des fonds. Ces montants sont inclus dans les soldes de fonds grevés d'affectations internes, comme il est décrit à la note 5.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 mars 2021

10. Engagements (suite)

En outre, conformément aux modalités du Fonds culturel autochtone, le CAO a approuvé des subventions de 108 250 \$ (2020 – 157 998 \$) qui seront versées au cours d'exercices futurs une fois que les conditions des subventions auront été remplies.

11. Dépendance économique

Le CAO dépend financièrement de la province de l'Ontario, dont il reçoit les fonds qui servent à accorder les prix et subventions et à couvrir les frais d'exploitation.

12. Instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le CAO est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de change du fait de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change touchent la valeur des placements à revenu fixe et des placements en monnaie étrangère.

b) Risque de marché

Le risque de marché découle de la négociation d'actions et de titres à revenu fixe. Les fluctuations du marché exposent le CAO à un risque de perte. Le CAO a recours à deux gestionnaires de fonds expérimentés qui lui prodiguent des conseils au sujet des risques de placement et de la sélection et de la composition de l'actif pour parvenir à un juste équilibre entre les risques et le rendement. Le comité des finances et de l'audit du conseil d'administration du CAO surveille les décisions et les résultats de placement et rencontre régulièrement les gestionnaires.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que le CAO ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps requis ou à un coût raisonnable. Le CAO gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan de l'exploitation. Le CAO établit son budget et ses prévisions de trésorerie de manière à s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour respecter ses obligations. Les créateurs et charges à payer sont habituellement exigibles dans un délai de 30 jours suivant la réception d'une facture.

Il n'y a eu aucun changement à l'exposition aux risques susmentionnés depuis 2020.

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 1 – Frais d'administration et services

Exercice dos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

	2021	2020
Frais d'administration :		
Salaires et avantages sociaux [notes 2 a) et 9]	5 911 543 \$	5 920 368 \$
Loyer et électricité	586 658	567 927
Amortissement des immobilisations	256 349	379 770
Services d'information	223 096	237 154
Communications	104 231	110 286
Divers	86 903	95 012
Téléphone, poste et livraison	58 265	49 626
Entretien et location d'équipement	45 385	59 347
Frais de consultation et frais juridiques	32 976	118 326
Recrutement et formation du personnel	31 700	73 775
Réunions	7 940	40 958
Fournitures de bureau, impression et papeterie	5 613	14 180
Déplacements	1 651	45 161
	<u>7 352 310</u>	<u>7 711 890</u>
Services :		
Jurés et conseillers	489 230	525 197
Autres programmes	306 148	720 084
Projets de langue française Canada-Ontario	–	130 703
	<u>795 378</u>	<u>1 375 984</u>
	<u>8 147 688 \$</u>	<u>9 087 874 \$</u>

CONSEIL DES ARTS DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO

(EXERÇANT SES ACTIVITÉS SOUS LE NOM DE CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO)

Annexe 2 – Fonds grevés d'affections externes et fonds de dotation

Exercice clos le 31 mars 2021, avec les informations comparatives de 2020

2021	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Revenu de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers		19 104 230 \$			5 146 213 \$	(1 045 940) \$	23 204 503 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	256 542	–	–	76 110	(2 719)	329 933
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	83 958	–	–	27 259	(972)	110 245
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	171 059	–	7 000	48 526	(1 709)	224 876
Fonds Vida Peene		150 416	17 185	–	40 518	(1 457)	206 662
Fonds commémoratif John Hirsch		61 963	–	–	16 691	(5 595)	73 059
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	23 754	–	–	11 248	(401)	34 601
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson		14 516	–	–	3 910	(1 139)	17 287
Fonds Ruth Schwartz		7 104	–	–	1 912	(70)	8 946
	70 311 \$	19 873 542 \$	17 185 \$	7 000 \$	5 372 387 \$	(1 060 002) \$	24 210 112 \$

2020	Solde du fonds de dotation	Solde des fonds à l'ouverture de l'exercice	Apports reçus	Virement hors du fonds d'exploitation	Perte de placement	Prix et charges payées	Soldes des fonds à la clôture de l'exercice*
Fonds de la famille Chalmers	– \$	22 100 685 \$	– \$	– \$	(1 885 216) \$	(1 111 239) \$	19 104 230 \$
Fonds commémoratif Oskar Morawetz	26 000	308 160	–	–	(28 504)	(23 114)	256 542
Fonds de la bourse Heinz Unger	17 235	94 534	–	–	(9 534)	(1 042)	83 958
Fonds de la bourse Leslie Bell	9 078	182 134	–	7 000	(16 311)	(1 764)	171 059
Fonds Vida Peene	–	203 156	8 254	–	(17 329)	(43 665)	150 416
Fonds commémoratif John Hirsch	–	68 439	–	–	(5 838)	(638)	61 963
Fonds commémoratif John Adaskin du Centre de musique canadienne	17 998	28 117	–	–	(3 934)	(429)	23 754
Fonds Colleen Peterson de composition de chanson	–	16 364	–	–	(1 396)	(452)	14 516
Fonds Ruth Schwartz	–	7 844	–	–	(669)	(71)	7 104
	70 311 \$	23 009 433 \$	8 254 \$	7 000 \$	(1 968 731) \$	(1 182 414) \$	19 873 542 \$

* Les soldes des fonds à la clôture de l'exercice comprennent des gains non réalisés de 7 147 093 \$ (2020 – 2 001 994 \$), tels qu'ils sont présentés dans les états de la situation financière.